



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication

Office fédéral des transports

Entretien avec les médias Concession de trafic grandes lignes

19.04.2018

Peter Füglistaler/Pierre-André Meyrat



Contexte

- Le transport professionnel de voyageurs est une régle de la Confédération; celle-ci peut octroyer des concessions aux entreprises de transport.
- En septembre 2017, les CFF et le BLS ont présenté des demandes de concession en trafic grandes lignes. Ces demandes sont en partie concurrentes dès fin 2019.
- De vastes vérifications ont eu lieu pour permettre la comparabilité.
- En novembre 2017, la concession des CFF a été prolongée jusqu'à fin 2019, à titre de solution transitoire.





Critères d'évaluation des demandes de concession

- Utilité pour les clients
- Contribution au développement du système global des TP
- Effet économique positif pour les pouvoirs publics

Base: loi et ordonnance sur le transport de voyageurs





Concessions de trafic grandes lignes prévues

- Fernverkehr Intercity-Netz
- Fernverkehr Basis-Netz
- Übriges Schienennetz



SBB CFF FFS

Lignes Berne –
Bienne et Berne –
Berthoud – Olten
(réseau de base)

Tout le réseau IC et
majeure partie du
réseau de base
(nouveau: Berne –
Neuchâtel – La
Chaux-de-Fonds et
Coire – St-Gall une
fois par heure)

Contrats d'exploitation prévus

- Fernverkehr Intercity-Netz
- Fernverkehr Basis-Netz
- Übriges Schienennetz

SOB SÜDOSTBAHN
gerade unterwegs

Dès fin 2020, les trains SOB circuleront pour les CFF sur la ligne Coire – Berne (réseau de base) et sur la ligne de faîte du St-Gothard

 **SBB CFF FFS**

Autres contrats d'exploitation possibles, par ex. entre CFF et BLS pour la ligne Berne – La-Chaux-de-Fonds

bbs
verbindet.



Meilleure offre grâce au concours d'idées



- Trains TGL sur la ligne de faîte du St-Gothard
- Liaison directe Coire – Berne
- Nouvelles lignes TGL Berne – Neuchâtel -La Chaux-de-Fonds et Coire – St-Gall une fois par heure
- Trains TGL accompagnés
- Concept de lignes uniforme
- Amélioration des postes de travail mobiles et meilleure offre gastronomique
- Délestage des contribuables
- Év. baisses de tarif



Bases et développement du modèle à plusieurs entreprises



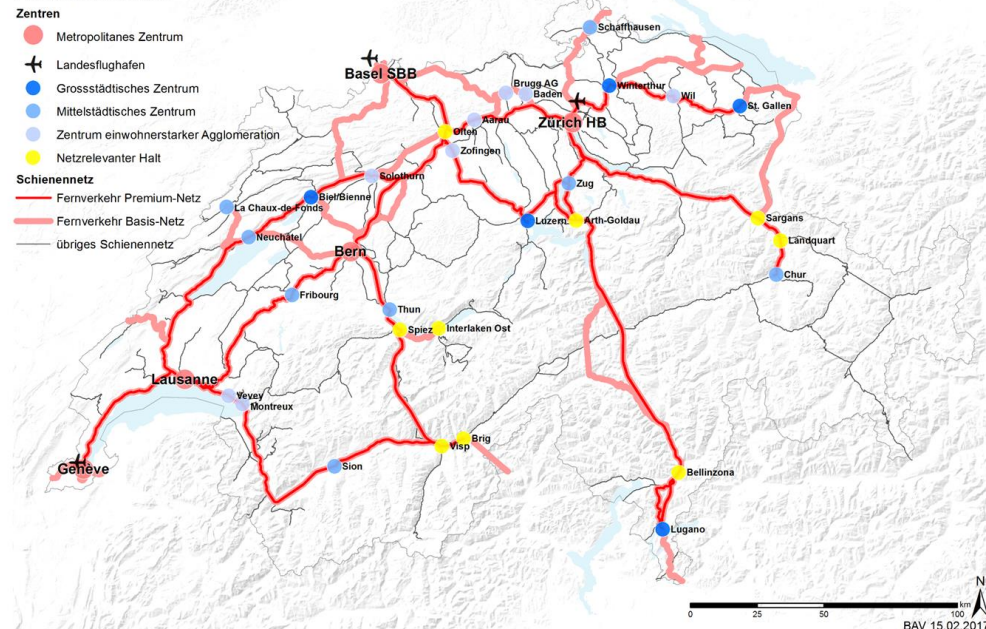
- Décision du Conseil fédéral de 2003 sur le paysage ferroviaire: modèle «CFF + X» où les chemins de fer à voie normale BLS et SOB jouent un rôle important.
- Le modèle de concours d'idées et de coopération est la clé du succès des TP suisses.
- Perfectionnement en vue de la prochaine concession TGL (notamment au niveau des délais)
- Concessions actuelles pour une durée standard de 10 ans



Application du guide de l'OFT sur le TGL

- Définition claire et objective du TGL sur la base du Projet de territoire Suisse
- Mise au net du réseau fruit de l'évolution historique
- Prescriptions minimales de qualité (par ex. matériel roulant, accompagnement des trains)
- Prescriptions minimales sur la politique des arrêts (arrêts supplémentaires possibles)

Entwicklung Fernverkehrskonzession
Fernverkehrsnetz





Fixation de la contribution de couverture: contexte



- Le prix du sillon «normal» ne couvre «que» les coûts marginaux de l'infrastructure, c.-à-d. les coûts générés directement par le train.
- Du fait de son fort rendement, le TGL fournit en sus une contribution de couverture aux coûts fixes d'infrastructure (= pourcentage du chiffre d'affaires, actuellement 13,5 %).
- Le montant de la contribution de couverture est fixé lors de l'octroi de la concession et peut être revu périodiquement (tous les 5 ans).



Fixation de la contribution de couverture: nouvelle réglementation



- Le calcul doit se faire selon les mêmes critères pour les différents réseaux.
- L'OFT table sur une fourchette admissible des bénéfices nets (rendem. chiffre d'affaires max. 8%).
- Si le rendement est plus élevé, la contribution de couverture augmente.
- Autre solution possible: baisse de tarif
- L'OFT est ouvert aux mesures de réduction des tarifs en TGL.



Suite des opérations

- Consultation jusqu'au 23 mai 2018
- Décision de concession mi-juin / fin juin 2018
- Puis délai de recours de 30 jours

